

Conseil d'administration du 25 juin 2021

Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense s'est réuni le 25 juin 2021.

ORDRE DU JOUR

Points soumis à approbation et délibération :

- Délibération sur l'approbation du PV du CA du 16 mars 2021
- Délibération sur la note de délégation de signature
- Délibération sur les dépenses GBCP
- Délibération sur l'arrêt d'édition papier des bulletins de paie
- Délibération sur le COP

DELIBERATIONS¹

1. Procès-verbal du CA du 16 mars 2021

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 16 mars 2021 »

2. Approbation de la note de délégation de signature – agrément préalable des délégataires du directeur de l'ECPAD

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, agréé la liste suivante des agents bénéficiant d'une délégation pour l'exercice des attributions d'ordonnateur des recettes et des dépenses :

- Monsieur Gilles CIMENT, directeur adjoint ;
- Monsieur Xavier TAMBY, secrétaire général ;
- Madame Amélie FUCHS, cheffe du département budgétaire et financier et adjoint au secrétaire général ;
- Madame Claire LE HENAFF, cheffe du département des affaires juridiques et des achats ;

¹ Se reporter aux pages 3 à 8 du présent document pour le détail de chaque délibération mentionnée

- Madame Emma TORRES-FONTAINE, adjointe à la cheffe du département des affaires juridiques et des achats ;
- Monsieur Matthieu MESSIAS, chef du département infrastructure ;
- Madame Emmanuelle FLAMENT-GUELFUCCI, cheffe du pôle conservation et de valorisation des archives ;
- Madame Anne COADIC, adjointe à la cheffe du pôle de conservation et de valorisation des archives ;
- Madame Cécile ROGER, adjointe à la cheffe du pôle de conservation et de valorisation des archives ;
- Le Lieutenant-colonel Patrick SIMO, chef du pôle production audiovisuelle ;
- Monsieur Maxence CARION, adjoint au chef de pôle de production audiovisuelle en charge du soutien technique et réalisateur événementiel en chef ;
- Monsieur Stéphane JARDY, directeur de l'Ecole des métiers de l'image ».

3. Autorisation de dépenses en application de l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

En application de la délibération relative à la détermination des seuils d'autorisation de dépense en application de l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le directeur de l'ECPAD est autorisé à engager l'établissement et à exécuter, quel que soit le mode d'exécution et indépendamment du montant engagé en exécution, les actes suivants :

- Marchés forfaitaires des espaces verts dont le montant prévisionnel est estimé à 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC et la notification prévue au deuxième semestre 2021.

4. Demande d'arrêt d'édition des bulletins de paie

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve la demande de fin d'édition des bulletins de paie à compter de la paie du mois de juillet 2021 »

5. Approbation du COP

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve le projet de contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 »

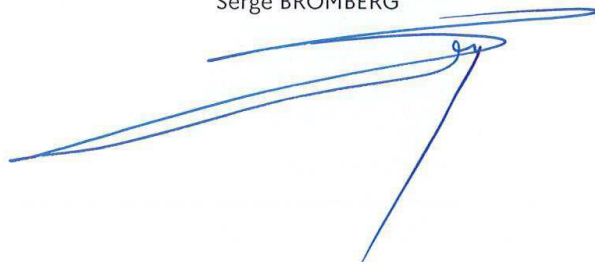
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 25 JUIN 2021**

Objet : Procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2021

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 mars 2021 »

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 25 juin 2021
par le président du conseil d'administration.

Serge BROMBERG



**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 25 JUIN 2021**

**Objet : Approbation de la note de délégation de signature - agrément préalable des
délégués de la signature du directeur de l'ECPAD**

En application du dernier alinéa de l'article R.3415-9 du Code de la défense, le directeur de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense peut déléguer sa signature, sous réserve que les délégués des attributions d'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement aient été préalablement agréés par le conseil d'administration.

Afin de faciliter l'exercice des attributions d'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement, le conseil d'administration accepte d'agréer la liste des délégués désignés par le directeur.

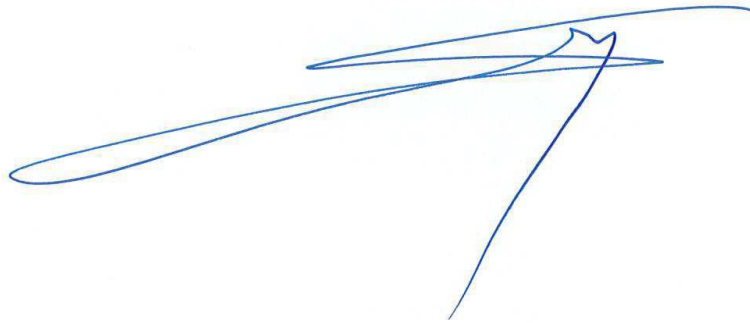
« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense, après en avoir délibéré, agréé la liste suivante des agents bénéficiant d'une délégation pour l'exercice des attributions d'ordonnateur des recettes et des dépenses :

- *Monsieur Gilles CIMENT, directeur adjoint ;*
- *Monsieur Xavier TAMBY, secrétaire général ;*
- *Madame Amélie FUCHS, cheffe du département budgétaire et financier et adjoint au secrétaire général ;*
- *Madame Laetitia ROCHICCIOLI, adjointe à la cheffe du département budgétaire et financier ;*
- *Madame Claire LE HENAFF, cheffe du département des affaires juridiques et des achats ;*
- *Madame Emma TORRES-FONTAINE adjointe à la cheffe du département des affaires juridiques et des achats ;*
- *Monsieur Matthieu MESSIAS, chef du département infrastructure ;*
- *Monsieur Adriel HEYMANN, adjoint au chef du département infrastructure ;*
- *Madame Emmanuelle FLAMENT-GUELFUCCI, cheffe du pôle de conservation et de valorisation des archives ;*

- Madame Anne COADIC, adjointe à la cheffe du pôle de conservation et de valorisation des archives ;
- Madame Cécile ROGER, adjointe à la cheffe du pôle de conservation et de valorisation des archives ;
- Le Lieutenant-colonel Patrick SIMO, chef du pôle production audiovisuelle ;
- Monsieur Maxence CARION, adjoint au chef de pôle de production audiovisuelle en charge du soutien technique et réalisateur évènementiel en chef,
- Monsieur Stéphane JARDY, directeur de l'École des métiers de l'Image ».

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 25 juin 2021
par le président du conseil d'administration.

Serge BROMBERG

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the name Serge BROMBERG.

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 25 JUIN 2021**

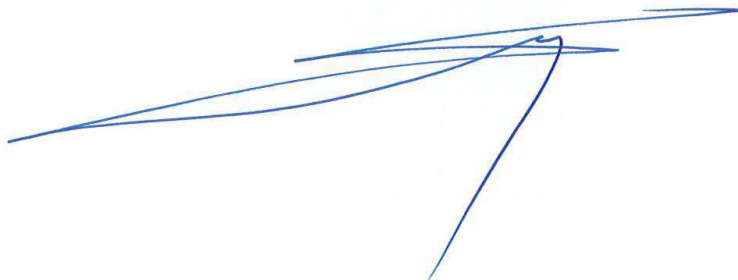
Objet : Autorisation de dépenses en application de l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

En application de la délibération relative à la détermination des seuils d'autorisation de dépense en application de l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le Directeur de l'ECPAD est autorisé à engager l'établissement et à exécuter, quel que soit le mode d'exécution et indépendamment du montant engagé en exécution, les actes suivants :

- Marché forfaitaire d'entretien des espaces verts dont le montant prévisionnel est estimé à 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC et la notification prévue au deuxième semestre 2021.

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 25 juin 2021
par le président du conseil d'administration.

Serge BROMBERG



**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 25 JUIN 2021**

Objet : Demande d'arrêt d'édition des bulletins de paie

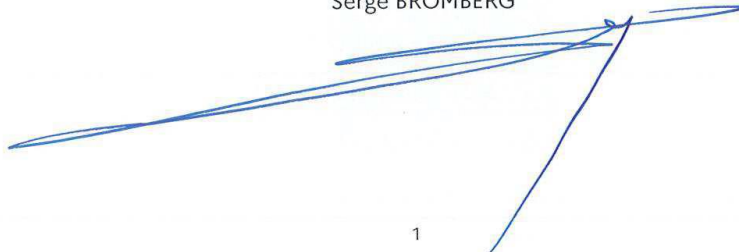
Référence : Article 7 décret 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paie et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires

Dans le cadre de la mise en ligne depuis juillet 2020 des bulletins de paie de l'ensemble des personnels titulaires, contractuels, ouvriers de l'Etat, sur le portail de l'ENSAP et conformément aux préconisations de la Direction Générale des Finances Publiques (cf. courriels du 16 septembre 2020 et 21 mai 2021) de solliciter l'arrêt de l'édition des bulletins papier selon la procédure prévue à l'article 7 du décret 2016-1073 du 3 août 2016 dans les plus brefs délais, l'établissement sollicite l'arrêt de l'édition des bulletins de paie de l'ensemble des agents de l'ECPAD à compter du mois de juillet 2021.

« Le Conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve la demande de fin de l'édition des bulletins de paie à compter de la paie du mois de juillet 2021. »

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 25 juin 2021
par le président du conseil d'administration.

Serge BROMBERG



**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 25 JUIN 2021**

Objet : Approbation du COP

Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve le projet de contrat d'objectifs et de performance 2021-2025.

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 25 juin 2021
par le président du conseil d'administration.

Serge BROMBERG

